

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 27 MAI 2024

Nombre de membres :

En exercice : 16

Présents : 12

Votants : 14

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 27 mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 16 mai 2024

Etaient présents : PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle, ETIENNE
Christelle, FOUCAULT Jacqueline, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,
ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse, MASSAMBA MA NKOUSSOU
Freddy, BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

Absents représentés : FAUQUEMBERGUE Damien représenté par MASSAMBA MA
NKOUSSOU Freddy, ARMAND Joel représenté par ENGELRIC-BERRUET Denyse.

Absents : MARTINEZ Guillaume, BELLOTO Patricia.

Secrétaire de séance : FOUCAULT Jacqueline.



**Délibération n° 2024 32 – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION HANDBALL**

Vu la délibération n°2023 23 attribuant les subventions annuelles aux associations de la commune ;

Vu les demandes des associations qui n'ont pu être traitées dans les délais ;

Vu l'avis favorable de la commission « Associations sportives et culturelles » a émis un avis favorable le 30 mai
2023 ;

Considérant que l'association a fait une demande tardive et que la commune ne souhaite pas la pénaliser.

Considérant qu'elle a un projet sur l'année 2024 que la commune souhaite soutenir.

Considérant qu'une convention a été signée avec la commune de Chanteau pour mettre à disposition de
l'association de handball de Trainou, leur gymnase, pour la période du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024.

La commune de Chanteau demande une contribution financière de :

- 500 € pour le handball

A régler par l'association de handball, ce qui engendre la demande de subvention exceptionnelle de l'association
pour ce montant. Dans la demande de subvention exceptionnelle il est indiqué la somme de 1 292 € car celle-ci
englobait les 792 € demandés par Rebréchien pour le prêt de leur gymnase, qui ont déjà été versés à l'association
en novembre dernier suite à validation en Conseil Municipal du 23 octobre 2023, ainsi que les 500 € demandés
aujourd'hui par l'association pour le dû auprès de la commune de Chanteau.

Il est proposé de valider cette attribution de subvention exceptionnelle.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette demande exceptionnelle et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous documents nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ATTRIBUER la subvention suivante :

ASSOCIATION	Proposition subvention 2024
Handball	500, 00 €
TOTAL	500, 00 €

ARTICLE 2 :

PRECISE que la dépense est inscrite au budget Primitif 2024, à l'article 65748.

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Aymeric PÉPION

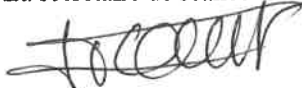
Le 29/05/2024

Le Maire,

PÉPION Aymeric



La secrétaire de séance


FOUCAULT Jacqueline